

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : jeudi 11 février 2021,  
Secrétaire de séance : Bernard MORA

Etaient Présents 60 titulaires, 4 suppléants, 5 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Philippe VIGNEAU suppléant de Jean-Claude COUSTET, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Bruno MILLOX suppléant de Sylvie BETAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Bernard AURISSET à Sandrine HIRSCHINGER, Philippe GARROTE à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE

Absents : Ophélie ESCOT, Jean-Michel IDOPE, Daniel LACRAMPE, Jean-Luc MARLE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 210218-03-CUL-**

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE  
L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT BEARN (EMIHB)**

Mme CABON expose :

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 12 juillet 2017, 20 décembre 2017 et 21 mars 2019,

Considérant la convention d'objectifs 2018-2020 entre l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Béarn, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, en date du 25 mai 2018,

Les enseignements artistiques sont régis par le schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, qui définit l'organisation du réseau des enseignements artistiques et les modalités de participation financière des départements.

Considérant le contexte sanitaire et le report des élections départementales au mois de juin 2021, il est proposé de prolonger d'un an la convention-cadre de l'enseignement musical intercommunal sur le territoire du Haut Béarn.

Ainsi, un avenant à la convention initiale est soumis à votre validation :

« Article unique : modification de l'article 2, DUREE DE LA CONVENTION  
Initialement conclue pour une durée de trois ans, la convention est prolongée de douze mois. »

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de l'article 2 de la convention d'objectifs de l'EMIHB,
- **VALIDE** l'avenant reprenant les termes de cette décision,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente décision,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 février 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY